

505 LH 49/2

300

(1939)

A

Constitution d'un Comité de liaison pour
l'étude des questions techniques communes
au matériel et à la voie

Note du Directeur Général aux chefs de service 14. 3.39

Constitution d'un Comité de liaison pour l'étude
des questions techniques communes au matériel
et à la voie

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

88 RUE SAINT-LAZARE . PARIS IX . TÉL. TRINITÉ 73-00

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le 14 Mars 1939

Constitution d'un Comité de liaison
pour l'étude des questions techniques
communes au matériel et à la voie.

MM. les Directeurs des Services Centraux,
MM. les Directeurs de l'Exploitation des Régions,

Pour l'examen des questions techniques communes au matériel et à la voie, j'ai décidé de créer un Comité de liaison comprenant deux représentants de chacun des Services Centraux intéressés :

- | | |
|--------------------------------------|----------------------------|
| Service du Matériel..... | { M. LEGRAND
M. GARREAU |
| Service des Installations Fixes..... | { M. LEMAIRE
M. NEBOUT |

Les questions à suivre par le Comité peuvent porter :

- soit sur l'examen dans ses rapports avec la voie d'un véhicule ou d'un type de véhicule déterminé - en service ou que l'on se propose de mettre en service;
- soit sur l'étude des problèmes intéressant la sécurité ou le confort de la circulation, du point de vue des réactions réciproques du matériel roulant et de la voie et de leurs mouvements respectifs;
- soit sur l'étude de problèmes du même ordre traités sur le plan international (U.I.C.).

Le Comité ainsi constitué proposera notamment l'ordre d'urgence des questions à traiter, il définira les programmes de recherches et d'essais des questions retenues, ainsi que les moyens à employer. Il examinera les résultats obtenus et proposera des conclusions et résolutions.

Ces recherches et essais seront effectués, suivant les cas et les nécessités, soit par un Service Régional, soit par la Section spécialisée du Service du Matériel (Section Mauzin), soit encore par tout organisme *ad hoc* qu'il serait reconnu utile de créer, pour l'examen d'un problème particulier.

Le Directeur Général,
R. LE BESNERAIS.

Imp. Sec. Adm. S.N.C.F. (3-39)